

*Questions orales*

[Traduction]

**M. Huntington:** Madame le Président, il est évident à ceux d'entre nous qui, de ce côté-ci de la Chambre, s'y connaissent dans ce domaine que le ministre ne s'occupe pas—en fait, il n'en est même pas conscient—des grands problèmes fondamentaux avec lesquelles les hommes d'affaires sont aux prises, eux qui dépendent de lui pour dialoguer avec le gouvernement.

LE PROGRAMME DE COASSURANCE DE CRÉDIT—LA  
PRÉSENTATION D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, l'étude générale se montre favorable au programme de coassurance de crédit que le gouvernement fédéral élabore depuis au moins trois ans. L'entente relative au premier courtier pour ce programme a été signée le 10 février 1982. Pour mettre en œuvre ce programme qui constituera une aide précieuse en vue de répondre aux besoins financiers à long terme du secteur des affaires, il est indispensable de modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ainsi que la loi sur les normes des prestations de pension. Pourquoi ces modifications n'ont-elles pas été présentées afin que ce nouveau dispositif d'assistance financière puisse enfin fonctionner?

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, l'honorable député dit que seulement une compagnie a été autorisée à faire de la réassurance. Je pense qu'il devrait vérifier ses faits. A ma connaissance, cinq à l'heure actuelle peuvent opérer dans ce domaine-là. En ce qui concerne les deux suggestions précises de l'honorable député, j'en prends note.

[Traduction]

**M. Huntington:** Madame le Président, de toute évidence le ministre ignore ce qui se passe dans son propre ministère. Un seul courtier a été licencié, alors que cet accord a été signé le 10 février. D'autres ont présenté des demandes et occupent des postes, mais ils ne sont pas licenciés et aucun projet de loi n'a été adopté. Je demande au ministre de veiller à ce qu'une mesure législative soit adoptée en vue de répondre aux besoins des marchés financiers.

LES FAILLITES COMMERCIALES

**L'hon. Ron Huntington (Capilano):** Madame le Président, d'après le rapport Fascym:

Les problèmes d'exploitation au jour le jour l'emportent de beaucoup en importance sur le financement . . .

Le ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) peut-il expliquer pourquoi, dans la région de Toronto seulement, 300 petites entreprises ferment leurs portes chaque mois, pourquoi des milliers de magasins indépendants ne peuvent payer leurs comptes et doivent également fermer leurs portes, pourquoi les faillites se multiplient à un rythme inquiétant et pourquoi les

compagnies de transport ferment leurs portes ou sont acculées à la faillite?

**Mme le Président:** A l'ordre.

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, l'honorable député ne semble pas réaliser que nous sommes dans une période de difficultés économiques, et tant que l'économie canadienne n'aura pas réussi en collaboration avec tous les intervenants, que ce soit le monde des affaires, les consommateurs, les gouvernements et les syndicats, à maîtriser l'inflation qui entraîne une baisse de la consommation, une baisse de la demande, ce qui est la principale cause des faillites à l'heure actuelle, tant que nous n'aurons pas réglé ce problème fondamental de l'inflation dans notre économie, je ne crois pas que nous puissions espérer en des jours meilleurs rapidement.

\* \* \*

● (1420)

[Traduction]

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LA DÉCLARATION QUE FERA LE MINISTRE

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a annoncé qu'il ferait à 8 heures ce soir une déclaration à l'appel des motions. Comme il le sait sans doute, ce sera la deuxième fois seulement au cours de la présente législature qu'un ministre fait une déclaration à l'appel des motions; la première fois, ce fut lorsque le ministre des Finances a annoncé de très importantes modifications à son budget, le 18 décembre dernier. La déclaration que le ministre fera ce soir sur sa politique énergétique s'inscrira-t-elle dans la tradition établie par le ministre des Finances?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, l'honorable député devra patienter jusqu'à 8 heures. Je lui rappelle que le Programme énergétique national a été l'objet d'ajustements réguliers depuis octobre 1980. Certains ajustements étaient apportés lors de la signature de l'entente avec les trois provinces productrices. D'autres modifications représentant une somme d'environ \$900 millions additionnels à l'industrie ont été apportées depuis le mois de septembre dernier, en particulier, et je me réfère aux \$900 millions répartis sur la période 1981 à 1986. Alors mon honorable collègue devra porter son propre jugement ce soir, mais j'ai voulu signaler que nous avons régulièrement apporté des ajustements en tenant compte de l'évolution de la situation.